

Conseil municipal Besseges le 27 octobre 2020

Le groupe d'opposition pose ici, une question, que nous relayons ; un président d'association vous a déjà posé cette question et n'a pas jamais eu de réponse.

Vous avez été saisi depuis longtemps de la demande de M BRIGNER Président de l'association « Puits de Mémoire »

M BRIGNIER demandais la remise en état de la grille d'entrée et du nettoyage et /ou rafraichissement du patio amenant à l'entrée du cinéma, du club photo et de la salle de conférence de la bibliothèque. (Tous trois étant des établissements recevant du public à vocation culturelle)

Nous citons M BRIGNIER : « Remettre en état ce passage n'est pas une question de finance, mais de volonté. Les services techniques pourraient le remettre en état en trois jours et quelques pots de peinture. »

Nous ne pouvons que soutenir fortement la demande et les propos de ce président d'association. Nous ne pouvons que constater que cet accès à des sites culturels ressemble plus à un « sordide squat » qu'à un lieu de culture.

Comme élus, ce qui nous saute aux yeux : c'est le fait qu'entre, pratiquement le pont de la mairie et la mairie, les murs sont ornés de superbes fresques ... et au milieu ; l'accès aux locaux culturels se fait par une grille évoquant une friche industrielle à l'abandon et un patio sans entretien .Cela donne aux personnes éprises de culture qui se rendent dans notre ville et aux Bessegeois une image déplorable de la ville et de sa culture !

Pour conclure cette question, nous souhaitons savoir ce que vous comptez faire à ce sujet et dans quels délais ?

NB / nous remettons cette question et le dossier fourni par MBRIGNIER au secrétaire de séance de ce jour pour annexion au procès-verbal de réunion.



De: Jacky Ingulier <ingulierj@orange.fr>

Objet: Grille

Date: 13 juillet 2020 à 12:55

Bonjour Marie,

J'avais évoqué avec toi l'état déplorable de la grille d'entrée et du « patio » qui précède l'entrée du cirque, du photo-cinéma, et de la salle de conférence de la bibliothèque.

Tu m'aurais demandé de te faire un petit topo afin que tu puisses intervenir, lors d'un Conseil municipal, pour demander une remise en état de ces lieux.

Je suis attristé de voir que lorsqu'on se rend vers ces espaces culturels, il faut passer par cette grille délabrée et traverser ce « patio » en si mauvais état.

Notre association « Puits de Mémoire » y a fait traverser depuis 2017 des centaines de personnes, parmi lesquelles une vingtaine de personnes venant de la ville de Montferrand, pour découvrir notre cité.

A Besèges, pour se rendre dans des lieux de culture, il faut passer par ce portail et cet espace dégradé. Faut-il y voir une forme de négligence pour la culture de la part de nos responsables locaux ?

Rendre en état ce passage n'est pas une question de francs, mais bien une question de volonté. Les services techniques de la mairie pourraient remettre en état cette entrée, en trois jours et deux pots de peinture.

Digression sur la culture : voici comment le philosophe Michel SERRE différencie l'échange traditionnel et l'échange culturel.

"Si vous avez du pain et si moi, j'ai un euro, si je vous achète le pain, j'aurai le pain et vous aurez l'euro et vous voyez dans cet échange un équilibre.

Mais si vous avez un sonnet de Verlaine ou le théorème de Pythagore et que moi je n'ai rien, si vous me les enseignez, j'aurai le sonnet et le théorème mais vous les aurez gardés. Dans le premier cas, il y a un équilibre, c'est la marchandise, dans le second, il y a un accroissement, c'est la culture".

(Michel Serres)

Ci-dessous, Trois photos de l'endroit en question.

A bientôt

Jacky



Conseil municipal Besseges le 27 octobre 2020

Le groupe d'opposition dépose ici, une motion, dont la question est :

Pourquoi les réglementations en vigueur ne sont-elles pas respectées en mairie de Besseges ?

L'opposition constate ... la majorité du conseil municipal doit le savoir aussi, que :

Les conseils municipaux doivent être réalisés au plus tard chaque trimestre, nous somme hors délais ;

Le règlement intérieur du conseil municipal doit être mis en place au maximum 6 mois après l'élection, nous sommes à plus de 7 mois après les élections et aujourd'hui on nous présente juste le projet.

Toutes les commissions doivent se réunir dans **les 8 jours maximum** après l'élection, ici plus de 6 mois après l'élection, à notre connaissance une seule s'est réunie.

L'opposition doit faire partie de toutes les commissions, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas ici !

L'opposition n'est pas informée des délibérations municipales, elle les apprend dans la presse, les réseaux sociaux ou sur le panneau électronique municipal, à l'entrée de la ville, c'est inadmissible !

Pour preuve de nos affirmations : l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Pour les communes de plus de 1000 habitants, la présence de la minorité politique doit être assurée au sein des commissions et doit respecter le